

TAXE DE SEJOUR SUR LA COMMUNE DE CARNAC

INFORMATION A L'ATTENTION DES VISITEURS

A Carnac, la taxe de séjour est instaurée depuis le 12 février 1983. Elle est régie par les articles L.2333-26 à L.2333-46 et R.2333-43 à R.2333658 du code général des collectivités territoriales.

Elle s'applique du 1er au 31 décembre, à toute personne de 18 ans et + non domiciliée sur le territoire de la commune.

<u>Seules sont exemptés</u>: les personnes mineures de -18ans, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans le commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil Municipal détermine à la somme de 1 €. Son produit est intégralement consacré aux actions de promotion et de développement touristique.

Les tarifs 2023 (par personne et par nuitée)

Catégories d'hébergement	Tarif
Palaces	4,10
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,80
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,80
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air(montant plafonné à 4,10€)	5 %
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement	
touristiques par tranche de 24 h Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout	0,60
autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20

Nous vous souhaitons un agréable séjour à Carnac.